PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2025

- **Objet :**
- Approbation procès-verbal conseil municipal du 28 juillet 2025
- **Finances :**
- Décision modificative n° 3
- **Personnel :**
- Suppression de postes – Filière technique
- Mandat spécial congrès des maires
- Autorisation recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents suite à un accroissement temporaire d'activité
- **Urbanisme / Patrimoine :**
- Convention de servitude de passage ENEDIS- Rue Robert Berthelet (ZAC)
- **Affaires périscolaires :**
- Convention projet pédagogique « Handi'chien »
- **Intercommunalité :**
- Convention SYCLUM – Modalités d'accompagnement à la mise en place d'un site de compostage partagé
- **Affaires diverses :**
- Relevé des décisions de madame la maire
- Programme régional FEADER – Demande de subvention projet de renaturation centre-bourg îlots de fraîcheur à croquer
- Petites villes de demain – Demande de subvention projet de renaturation centre-bourg îlots de fraîcheur à croquer
- Tarif repas fête de la Saint-Jean
- Remboursement de frais engagés pour un achat en urgence lors de la fête des Médiévales 2025

PRÉSENTS : Mme FLORES, Mme ABELIN GENEVOIS, M. BALEH, Mme BERCHOUX, M. BOIS, M. CASTOR, Mme DECHERF, Mme DESMURS-COLLOMB, Mme DUTHEIL, Mme FAVRE, M. GENEVOIS, M. GEOFFRAY, M. GRECIET, Mme HERNANDEZ, Mme JEANSONNE CASTANEDA, M. MOYNE-BRESSAND, Mme MULARD, M. RIOU, M. ROCHE, M. SNYERS, Mme VINCON,

EXCUSES AVEC POUVOIR : M. BALEH à Mme BERCHOUX, M. FRANCOIS à M. BOIS,

M. Christophe GENEVOIS a été désigné secrétaire.

Le procès-verbal du conseil municipal du 28 juillet 2025 est approuvé.

M. Sébastien GEOFFRAY : Donc je tiens à informer les élus de ce conseil municipal et les crémolans que j'ai déposé plainte contre la gazette « Murs murs » dont le comité de direction est composé entre autres de membres de la famille de deux élus de la commune de Crémieu. Ma plainte est recevable pour calomnie, diffamation et propagation de fausses informations qui relèvent du pénal et est sujet à engendrer l'inéligibilité au mandat de la République. Je demande à ce que mon intervention soit retranscrite dans le PV du conseil Municipal. Il y a un certain acharnement me concernant depuis pas mal d'années avec les noms que j'ais. Comme vous le savez aussi, beaucoup de personnes le savent, donc j'aimerais simplement que tout cela cesse rapidement. Et donc maintenant j'ai porté plainte et j'arrête de subir. C'est dans les mains de la loi. Merci.

D2025_080

DECISION MODIFICATIVE N°3

Madame Gaelle MULARD, Adjointe en charge des finances propose au conseil municipal d'adopter une décision modificative n°3 afin d'ajuster les montants des dépenses en section d'investissement.
En effet, il est nécessaire d'augmenter les crédits pour financer des nouvelles études pour l'aménagement de la friche EZT.

Dépenses d'investissement :

Chapitres	Articles	Libellés	Montant des crédits alloués avant DM	DM n°3	Montant des crédits alloués après DM
20	**202**	Frais d'études, d'élaboration, de modification et de révisions des docs d'urbanisme	25 000 €	**-25 000 €**	0 €
20	**2033**	Frais d'insertion	3 000 €	**-3 000 €**	0 €
20	**20422**	Subvention d'équipement aux personnes privées	16 151 €	**-5 000 €**	11 151 €
21	**2121**	Plantation d'arbres et d'arbustes	32 500 €	**-10 000 €**	22 500 €
21	**2128**	Autres agencements et aménagements	20 000 €	**-8 500 €**	11 500 €
21	**21841**	Matériel de bureau et mobilier scolaire	3 000 €	**-3 000 €**	0 €
21	**21316**	Equipements de cimetière	7 000 €	**-500 €**	6 500 €
21	**21351**	Installations générales, Agencements, Aménagements des constructions	97 255,06 €	**-52 780 €**	44 475,06 €
20	**2031**	Frais d'études	33 535,69 €	**+ 90 500 €**	124 035,69 €
23	**238**	Avances versées sur	54 720 €	**+ 17 280 €**	72 000 €

		comm.immo.corporelles			
			TOTAL	**292 161,75 €**	**0 €**	**292 161,75 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** la décision modificative n°3 sur le budget 2025
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous les documents nécessaires.

M. Alain MOYNE-BRESSAND : Un montant très élevé. Et je m'étonne que, en particulier sur ELEGIA et sur le site EZT, l'opposition constructive n'ait jamais été conviée à quelques réunions que ce soit. Précédemment il y avait un copil, nous vous invitions pour participer, pour discuter, pour avoir des réponses à vos questionnements, cela n'existe plus. Donc je le regrette et c'est tout à fait anormal. La transparence n'existe plus chez vous donc pour un montant aussi élevé il aurait été quand même bon sur un projet d'avenir sur ce site-là, puisque c'est le seul terrain qui reste pour la commune pour un aménagement futur, et nous n'avions rien arrêté. J'ai vu dernièrement qu'il a été dit que l'on allait faire 200 logements, ce qui est totalement faux. On n'avait rien arrêté. C'étaient des suppositions de faire des logements puisque le SCOT nous laisse la possibilité de le faire. Donc je regrette, je le dis, non fermement, que l'opposition constructive ne puisse pas participer à ce type de réunion qui concerne la population de Crémieu et ses élus puisque nous sommes élus par la population et pour un montant de 123 000 et quelques euros il aurait été bon quand même que nous ayons des détails sur ces montants. Est-ce que c'est la totalité pour ELEGIA ou est ce qu'il y en a une partie pour 2BR puisque c'est l'architecte qui était convié pour les études, pour les aménagements ? Donc on a aucune information en la matière, M. Roche parlait de ELEGIA et on n'en sait pas plus.

M. Pascal ROCHE : Alors juste par rapport aux réunions, il y a eu une réunion le 26 juin à laquelle ont participé Virginie et Florian ici présents. Donc c'est là qu'il y a eu la présentation par ELEGIA du bilan des dernières études qui n'étaient pas terminées. Et ils ont présenté aussi le projet de continuation des études sur lesquelles on a pu faire des remarques. Et le projet de contrat a été modifié pour intégrer les remarques, notamment sur la prise en compte de la végétalisation, des parkings, sur les logements enfin il y a eu un certain nombre de débats très intéressants sur ce qui tenait lieu de faire et de prendre en compte, notamment la construction des EPR, ce sont des choses pour le logement qui peuvent avoir un impact. Donc tout ça a été discuté, ils étaient présents.

Madame la Maire : A cela s'ajoute la réunion de la commission SPR qui a eu lieu où à laquelle Virginie tu assistais et qui a été une réunion extrêmement riche et où chacun a été entendu et a pu s'exprimer. D'autre part par rapport aux volets financiers que vous soulignez, nous sortons d'une période par rapport à ce projet de grandes incertitudes, en effet, se posait le problème de la dépollution, se posait également le problème de la démolition de la halle. Et comme nous avons eu l'occasion d'en parler également en commission SPR avec l'architecte des bâtiments de France et toutes les personnes qui assistaient à cette commission, tous ces éléments ont dû être actés pour savoir où on en était. Et ces éléments-là, ces considérations-là, nous ne les avions pas au moment de l'élaboration du budget et du vote du budget, c'est pour ça qu'aujourd'hui nous sommes obligés de revoir ce volet financier.

D2025_081

SUPPRESSION DE POSTES FILIERE TECHNIQUE

La Maire informe l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 23 septembre 2025,

Considérant ce qui suit :

Les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer l'effectif les emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Compte tenu d'un avancement au grade supérieur d'un fonctionnaire, il convient de supprimer l'emploi correspondant.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, de supprimer un emploi.

La Maire propose :

- La suppression d'un emploi permanent d'ingénieur à temps complet à compter du 29 septembre 2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** la suppression d'un emploi permanent d'ingénieur à temps complet à compter du 29 septembre 2025.

D2025_082

MANDAT SPECIAL CONGRES DES MAIRES

Le prochain Congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 17 au 20 novembre 2025.

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5000 maires et adjoints, est l'occasion au-delà de l'aspect purement statutaire, de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales.

Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis-à-vis des communes.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé au conseil municipal, en application de l'article L2123-18 du Code des collectivités territoriales :

- De mandater la maire et la 1ère adjointe à effet de participer au prochain Congrès des Maires de France.

- De prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992)

Le Conseil Municipal, après avant délibéré, à l'unanimité :

- **ADOPTE** les propositions susvisées.

M. Alain MOYNE-BRESSAND : C'est la loi il n'y a aucun problème mais je rappellerai que je n'ai jamais rien demandé, ni mes adjoints, pour aller à Paris au congrès des maires**.**

Madame la Maire : Oui, alors je vous rappellerais que nous avons fait un autre choix de distribution de l'enveloppe des indemnités et que dans mon cas, je ne perçois que la moitié de ce que percevait mon prédécesseur et je n'ai pas de retraite complémentaire payée par la commune.

D2025_083

AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS SUR DES EMPLOIS NON PERMANENTS SUITE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

La maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.
Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant une même période de 18 mois consécutive.

Compte tenu qu'il est nécessaire de renforcer le service périscolaire pour l'année scolaire 2025-2026, il convient de créer des emplois non permanents pour un accroissement temporaire d'activité dans les conditions prévues à l'article L. 332-23 du code général de la fonction publique.

La Maire propose :

- De recruter 1 agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois. Cet agent assurera des fonctions d'agent périscolaire à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 18h pendant le temps scolaire. Il devra justifier d'une expérience professionnelle dans un service périscolaire. La rémunération des agents sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

- La Maire est chargée de recruter les agents contractuels affectés à ces postes et de signer un contrat de travail.

Considérant que les besoins du service périscolaire nécessitent le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE :**

- D'adopter la proposition de madame la Maire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

D2025_084

CONVENTION AVEC ENEDIS – SERVITUDE DE PASSAGE ZONE DES TRIBOULLIERES PARCELLE N°AB 531

Monsieur Pascal ROCHE, adjoint en charge de l'urbanisme propose au conseil municipal d'adopter la convention de servitude de passage jointe à la présente délibération afin de pouvoir autoriser les travaux nécessaires au raccordement électrique dans la zone d'activités des Triboullières (parcelle n° AB 531).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention de servitude de passage entre la commune de Crémieu et ENEDIS jointe à la présente délibération ;

- **AUTORISE** madame la maire à signer cette convention et tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

D2025_085

CONVENTION PROJET PÉDAGOGIQUE « HANDI'CHIEN » - COMMUNE DE CREMIEU, ASSOCIATION « HANDI'CHIEN »

Sur proposition de monsieur Christophe GENEVOIS, conseiller municipal délégué en charge des affaires scolaires et périscolaires,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention fixant les conditions d'exécution du projet pédagogique pour la collecte de bouchons plastiques en partenariat avec l'association HANDI'CHIEN,

- **AUTORISE** madame la maire à signer cette convention et tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

D2025_086

CONVENTION SYCLUM – MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE D'UN SITE DE COMPOSTAGE PARTAGE

Sur proposition de madame Elisabeth FAVRE, conseillère municipale déléguée en charge de l'environnement,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention avec le SYCLUM précisant les modalités d'accompagnement de la mise en place d'un site de compostage partagé ;

- **AUTORISE** madame la maire à signer cette convention et tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération

M. Alain MOYNE-BRESSAND : Est-ce que le suivi et l'entretien de ces sites de compostages se fait bien ? Parce qu'on nous a informés qu'il y avait certaines fois des rats qui venaient sur certains sites.

Mme Elisabeth FAVRE : Alors je n'ai pas d'informations précises sur Crémieu sur des rats. Ce qui est fait par le SYCLUM c'est que sous les composteurs en bois, il y a un grillage à fine maille qui permet que la microfaune fasse des allées et venues entre le compost et le sol pour transformer la matière organique et les rongeurs type rats ne peuvent passer. Ce qui est clair c'est que ces sites de ces composteurs-là n'acceptent pas de déchets d'origine animale. Ce sont uniquement des pelures de fruits, de légumes etc. Donc il n'y a pas d'os, de pelure de fromage et compagnie. La donnée du SYCLUM ce ne sont pas des sites qui sont appétant pour les rats. Ce qui se passe pour tous ces sites de compostage collectif à Crémieu, on a un référent « compost » communal qui est un bénévole, qui a été formé par le SYCLUM pour ça et pour chaque site de compostage qui est mis en place il y a un référent local qui profite aussi d'une formation par le SYCLUM et qui est accompagné par le SYCLUM et tout ça chapoté par les services techniques qui font le remplissage du broyat. Donc il y a toute une dynamique qui est mise autour et qui fonctionne très bien.

M Alain MOYNE-BRESSAND : Concernant les poubelles jaunes, le SYCLUM devait les installer courant 2025 ?

Mme Elisabeth FAVRE : Alors je vous propose d'attendre la fin du conseil municipal où dans les points divers il y a tout un point qui est prévu d'information sur les modalités de changement de la collecte. Je propose d'attendre et d'en parler tout à l'heure.

Relevé des décisions de madame la maire :

Rapport des décisions de madame la maire prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- 20/05/2025 : Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre de rénovation du bâtiment de la Poste au candidat « l'atelier HB » ;

- 01/07/2025 : Attribution du marché public de maîtrise d'œuvre de rénovation et de performance énergétique du gymnase municipal Charles Vacheron au candidat « l'atelier HB » ;

- 16/07/2025 : Attribution du marché public de travaux pour la désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles au candidat « Chazal SAS » ;

- 17/07/2025 : Règlement de frais et honoraires d'avocats au cabinet Altius Avocats à hauteur de 600 € pour la résiliation du bail emphytéotique administratif de l'ancien lycée rural avec la SEMCODA ;

- 26/08/2025 : Modification régie « produits divers » :

« Article 1 – La décision du 03 juillet 2023 n° D2023_011 portant modification de la régie « produits divers » est abrogée.

Article 2 - Il est institué une régie de recettes pour l'encaissement des « produits divers ».

Article 3 - Cette régie est installée en Mairie de Crémieu, place de la Nation Charles de Gaulle.

Article 4 - La régie encaisse les produits suivants :

Droits d'entrée à des manifestations sportives ou culturelles
Vente de repas
Vente de boissons et de petites restaurations
Location des bâtiments communaux
Achat des concessions de cimetière
Location du matériel communal

Article 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

En numéraire
Chèque bancaire
Carte bancaire sur place
Carte bancaire en ligne (paiement par internet)

Elles sont perçues contre remise à l'usager de : ticket, quittance extraite d'un journal à souches, factures.

Article 6 - L'intervention de préposés a lieu dans les conditions et pour les recettes désignées dans l'acte de nomination de celui-ci.

Article 7 - Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 2 000 euros. A l'exception du mois suivant la fête médiévale ou le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 80 000 euros.

Article 8 - Le régisseur est tenu de verser au comptable public assignataire le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7 et au minimum une fois par mois.

Article 9 – Le régisseur percevra une indemnité de sujétion et d'expertise intégrée à la part IFSE du RIFSEEP.

Article 10 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du comptable public.

Article 11 - Un fond de caisse d'un montant de 1 500 € est mis à disposition du régisseur. »

- 04/09/2025 : Acceptation de dons de livres à la bibliothèque municipale : 17 albums jeunesse, 10 romans jeunesses et ados, 1 roman adulte, 5 bandes-dessinées adulte ;

- 12/09/2025 : Affermissement de la tranche optionnelle du marché de maîtrise d'œuvre de rénovation du bâtiment de la Poste ;

- 12/09/2025 : Affermissement de la tranche optionnelle du marché de maîtrise d'œuvre de rénovation et de performance énergétique du gymnase municipal Charles Vacheron ;

M Alain MOYNE-BRESSAND : Concernant le gymnase VACHERON, est-ce que les panneaux photovoltaïques sont toujours d'actualité ?

Madame la Maire : Alors les panneaux photovoltaïques ne sont plus d'actualité pour plusieurs raisons qui ont été soulevées par l'architecte, c'est que tout d'abord comme ils ne seraient que d'un côté, cela fragiliserait l'équilibre du bâtiment et d'autre part la charpente, telle qu'elle a été conçue à la construction n'est pas faite pour supporter le poids de panneaux photovoltaïques.

Mme Coline VINCON : Du coup j'ajouterai à ça simplement que la charpente est de nature à ce qu'il est difficile à la renforcer en vue de recevoir des panneaux. C'est une charpente qui est fait de pièces de bois et de tyrans en métal et le renforcement serait très complexe, d'autant plus que les panneaux seraient situés sur le pan sud et donc ça crée un déséquilibre de charge sur le toit qui fait qu'il faudrait compenser ça au niveau de la charpente. Le surcoût avait été estimé par l'architecte à plus de 100 000 € de travaux hors taxes ce qui a invalidé complètement la rentabilité économique de l'opération.

D2025_087

PROGRAMME REGIONAL FEADER 2023-2027 AUVERGNE / RHONE-ALPES – DEMANDE D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE OPERATION DE RENATURATION DE CENTRE-BOURG PAR L'AMENAGEMENT D'ILOTS DE FRAICHEUR A CROQUER

Madame Elisabeth FAVRE, conseillère municipale déléguée en charge de l'environnement explique au conseil municipal que la commune a pour projet d'engager une opération de renaturation du centre-bourg, ayant pour objet de :

- Définir et concevoir des aménagements d'espaces publics renaturés et conviviaux, adaptés aux usages d'une diversité d'usagers (enfants, adolescents, seniors, personnes en situation de handicap),

- Favoriser la désimperméabilisation des sols et mettre en place une végétalisation comestible riche et diversifiée, adaptée aux spécificités géographiques de Crémieu et aux évolutions identifiées dans les prévisions climatiques,

- Favoriser la perméabilité de la ville aux déplacements de la faune par le biais de corridors écologiques,

Dans ce cadre la commune peut demander un accompagnement financier du programme régional FEADER 2023/2027 à hauteur de 50 % des dépenses éligibles, plafonnée à 40 000 €, elle demande donc à ce que le conseil municipal autorise madame la maire à déposer un dossier de demande d'aide pour ce programme et d'autoriser madame la maire à signer tous les documents et actes nécessaire à cette candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération de renaturation de centre-bourg par l'aménagement d'îlots de fraîcheur à croquer,

- **AUTORISE** le dépôt d'un dossier de candidature de la commune de Crémieu pour cette opération de renaturation dans le cadre du programme régional FEADER 2023/2027 ;

- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents actes nécessaires au dépôt de cette candidature et à l'application de la présente délibération.

Mme Azucena HERNANDEZ s'est retirée du vote de la délibération n° D2025_087.

M Alain MOYNE-BRESSAND : Le montant est-il plafonné ?

Mme Elisabeth FAVRE : Le montant plafonné est de 80 000 € plafonné de dépenses éligibles pour donc un montant de subvention leader de 40 000 €.

M Alain MOYNE-BRESSAND : Par ailleurs, on ne peut que se féliciter, nous l'avions fait à l'entrée de Crémieu vers le Carrefour Market.

Mme Elisabeth FAVRE : Oui, il y a quelques pommiers là-bas contre le muret.

M Alain MOYNE-BRESSAND : On a mis beaucoup de plantes pour la cueillette, mais nous avions également fait un jardin biologique à l'école primaire. Est-ce que ce jardin peut être repris pour que les enfants soient sensibilisés et formés à planter, semer, cultiver un jardin ? C'est ce que nous faisions précédemment…

M Christophe GENEVOIS ABELIN : C'est une question donc, la réponse a été donnée sur le projet de végétalisation de nos écoles et le jardin qui était à l'arrière de la cour entre le collège et l'école à l'époque élémentaire n'était pas suffisamment accessible pour tous les enfants et le corps enseignant, et sur le projet de végétalisation il a été décidé de le ramener au niveau de la cour dite maternelle du cycle 1 pour avoir une meilleure intégration et le fait que les enfants, sans avoir une surveillance accrue, puissent effectivement aller s'occuper de plusieurs carrés potagers qui seront mis en lieu et place de ceux qui étaient inaccessibles aux maternelles à côté de l'accès du collège. Cela a été fait en concertation avec les enseignantes, on leur a demandé de ce qu'on faisait effectivement de ce jardin potager, ce qui avait fait qu'il n'avait pas fonctionné pour les raisons pour lesquelles ils ont eu des soucis de mise en place et de pérennité du projet et avec le bureau d'étude et les enseignantes, il a été décidé de le déplacer face à la maternelle juste à côté du restaurant scolaire.

D2025_088

PETITES VILLES DE DEMAIN – DEMANDE D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE OPERATION DE RENATURATION DE CENTRE-BOURG PAR L'AMENAGEMENT D'ILOTS DE FRAICHEUR A CROQUER

Madame Elisabeth FAVRE, conseillère municipale déléguée en charge de l'environnement explique au conseil municipal que la commune a pour projet d'engager une opération de renaturation du centre-bourg, ayant pour objet de :

- Définir et concevoir des aménagements d'espaces publics renaturés et conviviaux, adaptés aux usages d'une diversité d'usagers (enfants, adolescents, seniors, personnes en situation de handicap),

- Favoriser la désimperméabilisation des sols et mettre en place une végétalisation comestible riche et diversifiée, adaptée aux spécificités géographiques de Crémieu et aux évolutions identifiées dans les prévisions climatiques,

- Favoriser la perméabilité de la ville aux déplacements de la faune par le biais de corridors écologiques,

Dans ce cadre la commune peut demander un accompagnement financier dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain », elle demande donc à ce que le conseil municipal autorise madame la maire à déposer un dossier de demande d'aide pour ce programme et d'autoriser madame la maire à signer tous les documents et actes nécessaire à cette candidature.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération de renaturation de centre-bourg par l'aménagement d'îlots de fraîcheur à croquer,

- **AUTORISE** le dépôt d'un dossier de candidature de la commune de Crémieu pour cette opération de renaturation dans le cadre du dispositif « Petites villes de demain » ;

- **AUTORISE** madame la maire à signer tous les documents actes nécessaires au dépôt de cette candidature et à l'application de la présente délibération.

D2025_089

TARIF REPAS FETE DE LA SAINT-JEAN

Il est proposé au conseil municipal de fixer le tarif du repas de la Fête de la Saint-Jean à compter de 2025 comme suit :

- 22 € le repas

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le tarif énoncé ci-dessus.

D2025_090

REMBOURSEMENT DE FRAIS SUITE A UN ACHAT EN URGENCE LORS DE LA FETE MEDIEVALES 2025

Madame Gaelle MULARD, Adjointe en charge des Finances explique au Conseil municipal que Madame Julie JEANSONNE CASTANEDA, 5ème adjointe a été confrontée à des difficultés techniques et a dû acheter en urgence des denrées alimentaires à Carrefour Market Crémieu et aux Saveurs Paysannes pour un montant de 20,90 euros lors de la fête médiévales 2025.

Elle a procédé au règlement sur ces deniers personnels.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le remboursement des frais engagés par Madame Julie JEANSONNE CASTANEDA pour l'achat effectué à Carrefour Market Crémieu et aux Saveurs Paysanes pour un montant de 20,90 euros.

Questions orales :

Question déposée par le groupe municipal « S'unir pour Crémieu » :

- Quel est le bilan financier de la fête des médiévales 2025 ?

Mme Isabelle FLORES : Tout d'abord, je tiens à dire que les médiévales se sont bien passées, je pense que c'est important de commencer par ça quand on parle des médiévales, à remercier les personnes du Conseil Municipal qui se sont investies aussi bien l'ensemble des élus de la majorité que Florian CASTOR, ça a été un gros travail en amont puisque je vous rappelle que le copil des médiévales c'est 10 mois en amont, au moins une fois par mois, une réunion, c'est deux jours quasiment 24 heures sur 24, et il ne faut pas oublier l'après. L'après passe par du rangement dès le lendemain et passe également par un bilan, et là, je vais laisser tout d'abord Elisabeth FAVRE qui était en charge des médiévales avec Gaëlle MULLARD.

Mme Gaëlle MULLARD : Je commence pour le bilan financier, vous avez organisé les médiévales 18 fois, vous vous doutez que le bilan n'est pas tout à fait arrêté 2 semaines et demi après, bien entendu, lorsque ce bilan sera bien fini, il vous sera communiqué.

Elisabeth FAVRE : Et je compléterai en disant que comme l'année dernière on réalise donc un bilan quantitatif et un bilan qualitatif, on est en train de finaliser avec Julie-Isabelle des enquêtes comme l'année dernière qui vont être envoyées aux commerçants, aux artisans, aux troupes, etc. Pour tirer un bilan et pour s'améliorer d'une année sur l'autre et que les résultats de ce bilan seront présentés d'abord en comité de pilotage, la date est en cours de calage entre le 6 et le 13 novembre, il faut que je regarde le sondage pour préciser la date, puis lors du repas de la soirée de remerciement des bénévoles alors on a déjà annoncé la date, c'est l'occasion de le redire, ce sera le 28 novembre. Donc à ce moment-là, nous présenterons aussi ce bilan et effectivement on verra pour communiquer lors d'un conseil l'intégralité du bilan.

Points divers :

Mme Gaëlle MULLARD : En début de mois, nous avons été sollicités par un lieutenant du 27ème bataillon des chasseurs alpins qui souhaitait savoir si un exercice pouvait se dérouler sur Crémieu entre autres, nous avons accepté puis les préfectures de l'Ain et de l'Isère ont elles aussi donné leur accord. Donc nous vous annonçons ce soir qu'un exercice militaire avec ce corps d'élite va se dérouler entre autres à Crémieu entre le 28 et le 30 octobre, pour le moment c'est juste une annonce et quand la date approchera on sera un peu plus précis aussi.

Mme Gaëlle MULLARD : Je vous avais fait part d'une réunion avec un membre de la cellule de prévention technique et de malveillance qui avait eu lieu le 2 juillet, ce sont des gendarmes spécialisés dans tout ce qui est vidéoprotection et caméras. L'étude est arrivée à son terme et il va y avoir une réunion le 13 novembre pour avoir les conclusions de la situation sur Crémieu et probablement des propositions de nouvelles implantations de caméras.

Elisabeth FAVRE : On en vient à des éléments importants qui sont en cours de discussion entre la commune de Crémieu et le SYCLUM depuis 2020, il faut savoir que la collecte et le traitement des ordures est une compétence de la Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné. La Communauté des Balcons a fait appel au SYCLUM pour opérer et mettre en œuvre cette collecte sur tout le territoire. Je vous ai mis le plan, le territoire du SYCLUM, la partie « marron » c'est le territoire des Balcons, la partie violette la Communauté de Commune des Vals du Dauphiné et la partie verte la Communauté de Communes du Val Dauphiné. Donc le SYCLUM c'est 95 communes, ils opèrent le ramassage et le traitement des déchets sur ces 95 communes. Depuis le début du mandat, ils ont opéré des changements sur l'intégralité du territoire, commune après commune, Crémieu nous sommes la 94ème à y passer, nous allons passer à ces nouvelles modalités de collecte à partir du mois de novembre. Alors effectivement M. MOYNE-BRESSAND faisait mention des bacs jaunes tout à l'heure, c'est notamment les bacs jaunes. Je vous présente l'idée de façon général, on est en points divers du Conseil Municipal mais comme on est regardés par la galaxie entière ça permet de donner une information importante et je vais vous dérouler tout le calendrier notamment d'information et de sensibilisation pour les habitants et à ce moment-là, les détails seront apportés. Il faut avoir en tête que toutes les modalités de changement ont pour objectif de réduire la quantité de déchets collectés et traités, c'est l'objectif premier. Bien évidemment moins on a de déchets moins ça coûte. A partir de demain ce qui va être proposé à Crémieu c'est bien l'intégralité des filières pour tous ces déchets, des biodéchets actuellement on a uniquement quelques sites de compostage, on va en rajouter, les cartons pliés aujourd'hui il faut aller à la déchèterie, on va avoir des points d'apport volontaire avec des containers pour mettre les cartons pliés. Le verre, les emballages on a déjà ils vont être augmentés en quantité pour in fine n'avoir à collecter qu'un minimum d'ordures ménagères résiduel et j'insiste sur le résiduel c'est important. Je vous fais aussi de la sensibilisation en même temps mais c'est toujours important, il faut avoir en tête que nos déchets finissent en incinérateur à Bourgoin. Alors on peut se dire c'est bien, cela produit de la chaleur mais quoi qu'il en soit, on les transporte et ça consomme quand même, l'idée c'est bien que ces ordures ménagères qui finissent à l'incinérateur soient uniquement celles qui doivent y aller. Aujourd'hui 30 % d'un bac d'ordures ménagères d'un ménage qui ne trie pas ses biodéchets, ce sont des déchets organiques qui sont remplis d'eau et qui vont aller dans un four dans lequel la quantité d'eau dedans et l'énergie consommée pour l'évaporation va faire baisser le rendement du four, donc c'est vraiment important qu'on arrive à trier plus. Ce qui est prévu, j'ai juste fait un focus sur le secteur du centre « centre ancien », toutes les parties qui sont un peu bleutées, la partie « centre ancien » et la partie en bas, c'est les secteurs sur lesquels on avait deux systèmes de collecte des ordures, à la fois du porte à porte et à la fois des points d'apport volontaire. C'est sur ces secteurs-là, le porte à porte va être arrêté et les points d'apport volontaire qui sont matérialisés par des étoiles, soit c'est des sites existants ou soit ce sont des sites qui vont être rajoutés, ces points d'apport volontaire vont être densifiés pour permettre

d'accueillir plus de déchets avec ce que je vous disais à chaque fois une possibilité pour l'organique, le verre, le carton plié, les emballages et in fine les ordures ménagères. Je ne rentre pas plus dans le détail ce soir car il y a plein de cartes qui ont été réalisées par le SYCLUM qui vont être présentées, je donne les grands principes. Justement la diapo est dense mais ces nouvelles modalités de collecte commencent à partir du 6 octobre jusqu'au 18 octobre, des ambassadeurs du SYCLUM vont faire du porte à porte dans Crémieu pour informer les gens en distribuant auparavant des flyers dans les boites aux lettres pour prendre rendez-vous avec les personnes. En parallèle le 13 octobre à 20h les citoyens qui veulent se renseigner sont attendus à la salle audio où on coanime avec le SYCLUM une réunion d'information pour expliquer les modalités de collecte, comment ça va se mettre en place, comment je fais pour récupérer mon bac jaune, est-ce que j'ai droit à un bac jaune ou pas, je suis daltonien comment je fais la différence entre les deux bacs etc. En parallèle le marché le mercredi 15 octobre le SYCLUM tiendra un stand justement pour informer les gens aussi sur ces modalités de collecte. Les bacs à déchets organiques seront installés la semaine du 13 au 17 octobre. Donc là, bac à déchets organiques, ce sont à la fois des bacs, des bacs en fer, je ne sais pas comment dire, dans lesquels on peut jeter tout l'organique y compris les os, les coquilles d'huitres quand ça sera noël, les croûtes de fromages et seulement devant l'EHPAD le composteur collectif qu'on rajoute dont j'ai parlé tout à l'heure. Distribution des bacs jaunes pour ceux qui en seront équipés, qui auront un courrier etc. Tout sera expliqué, les 4, 5 et 6 novembre, ce sera à l'espace partagé du buisson rond. Le bac jaune est mis à disposition gratuitement par le SYCLUM. Ce n'est pas le cas de tous les syndicats de collecte. Les nouvelles colonnes sur les points d'apport volontaire, ce sont les énormes bacs qui récupèrent nos déchets, seront mis en place début novembre. Et la dernière collecte en mode ancestrale par le SYCLUM ce sera le 18 novembre et à partir du 21 novembre on passe au nouveau mode de collecte. Tout cela c'est un rétro planning assez rapide, mais vraiment s'il y a besoin de rassurer les gens, on est la 94ème commune sur 95, le SYCLUM il est rôdé, les ambassadeurs du SYCLUM, ils sont rôdés, ce qui est proposé à Crémieu les anciens élus peuvent le connaître parce que c'était déjà en discussion avant, bah c'est la même chose qui est proposée sur les autres communes du territoire. Le SYCLUM est vraiment là pour expliquer, faire de la pédagogie etc. Donc après je vous invite à noter les dates, la réunion publique d'information est le 13 octobre et la récupération des bacs jaunes du 4 au 6 novembre et puis l'intégralité des autres dates.

Madame la Maire : Une dernière information. Le prochain conseil municipal n'aura pas lieu le lundi 24 novembre mais le mardi 25 novembre parce que, nous communiquerons là-dessus prochainement, le lundi 24 novembre à la salle des fêtes aura lieu une grande réunion publique organisée par la Région pour le projet de tram et par rapport à ça, lors des réunions auxquelles nous assistons avec la Région, nous avons proposé et ça a été retenu que la réunion se passe à Crémieu. Donc c'est vraiment une réunion importante qui va permettre de répondre aux questions nombreuses que se posent nos habitants le lundi 24 novembre, l'heure on vous la précisera, c'est dans la soirée, je ne sais plus si c'est 19h ou 20h, on communiquera dessus. Lundi 24/11 salle des fêtes réunion pour le projet de tram et le conseil municipal sera le lendemain le mardi 25 novembre à 19h ici.

M Florian CASTOR : Par rapport au conseil municipal du 25 novembre depuis la mise à jour du site internet, je ne retrouve pas personnellement et j'ai été contacté par plusieurs personnes, où se trouvaient les dates prévues des prochains conseils. Je sais qu'il était sur l'ancien site et sur le nouveau les habitants et moi-même, j'essaye de faire la recherche et je ne les trouve pas.

Madame la Maire : Et bien c'est une bonne remarque, on regardera cela dès demain.

Madame la maire lève la séance.